



Académie de Caen

Fusion des Académies

Le Recteur a réuni les organisations syndicales le 11 septembre dernier pour leur confirmer la fusion des académies de Caen et Rouen.

On ne peut pas dire que cette annonce nous ait frappés de stupeur. On s'y attendait. Vous vous y attendiez. Le faux suspense n'avait que trop duré. Nous l'avons dit, entre autres choses, dans notre déclaration liminaire que vous lirez après ce compte rendu.

Que nous a dit le Recteur ?

Cette réforme va se dérouler en trois étapes :

Elle doit d'abord et avant tout se traduire par une plus value pédagogique pour nos académies qui souffrent, notamment, de trop faibles résultats aux examens des élèves normands et du manque d'ambition scolaire de ces derniers. Si elle n'était que réorganisation administrative alors ça serait un échec aux yeux du Recteur. Il a donc insisté sur la mise en œuvre du prochain projet académique normand, le précédent arrivant à terme. Nous serons tous prochainement consultés par voie électronique sur cette question.

Elle doit ensuite s'appuyer sur un projet territorial. L'objectif est de déterminer quels sont les besoins en services de proximité pour les établissements et pour leurs partenaires (élus locaux, collectivités locales, autres administrations) et de rendre aux yeux de tous l'organisation administrative de l'Education Nationale plus lisible. Sur cette question les équipes de direction seront consultées par bassin d'éducation dans les semaines à venir.

Elle doit enfin reposer sur une réorganisation administrative qui doit découler des projets académiques et territoriaux en s'appuyant sur le travail de convergence mené depuis le mois de septembre 2017.

A ce titre, le 18 septembre le rectorat va dresser un bilan de ces travaux de convergence qui sera ensuite passé à la moulinette du Comité de direction Normand (Le Recteur, les SG, les Dasen, le Cabinet. Les éléments retenus constitueront les bases du projet de réorganisation. Ces travaux seront présentés aux organisations syndicales lors du CTA d'octobre.

Le Recteur va rencontrer les personnels des rectorats et les secrétaires généraux ceux des DASEN dans la seconde quinzaine de septembre pour échanger sur cette fusion. Un peu plus tard les personnels pourront répondre à un questionnaire avec 5 ou 6 questions ouvertes, individuellement ou collectivement (par bureau, par service), portant sur l'organisation administrative. Une demi-journée banalisée sera mise en œuvre pour cela.

Quel est le calendrier ?

En dehors des actions engagées ou qui se dérouleront sur le 1^{er} trimestre il faut retenir les dates suivantes :

Janvier 2019 = remise au Ministre par le Recteur de sa feuille de route (méthode, objectifs, délais)

Juin 2019 = Validation par le Ministre de la carte cible de l'organisation administrative qui lui sera présentée

Janvier 2020 = La nouvelle gouvernance se met en place, il n'y a plus qu'une seule académie.

2021-2022 = finalisation de la mise en œuvre de l'organisation administrative

Que faut-il retenir de cette réunion ?

- La fusion est en marche. Un retour en arrière est désormais improbable avant longtemps
- La fusion des académies ce n'est pas la fusion des rectorats, le Recteur parle toujours d'un bi-site
- Il n'y aura pas de mobilité géographique forcée et les mobilités fonctionnelles seront accompagnées par de la formation. Il a insisté sur cette question.
- Le Recteur travaille à obtenir du Ministère une revalorisation indemnitaire pour les personnels des services pour l'exercice 2018 et peut être 2019. Cet indemnitaire est indépendant de celui qui découlerait de la mise en œuvre des mobilités. C'est là une de nos revendications fortes, reprise depuis lors par les autres organisations syndicales (cf déclaration liminaire et tous nos écrits sur cette question).

Voilà brossé à grands traits ce qui s'est dit lors de cette réunion du 11 septembre. Une réforme de plus me direz-vous. C'est vrai. Elle peut toutefois avoir sa cohérence, notamment au regard de l'organisation territoriale des collectivités locales et si on n'est pas obligés de rejoindre le Recteur sur la plus-value pédagogique à attendre, on ne peut que souhaiter qu'il ait raison sur ce point. C'est surtout une réforme qui va mobiliser les collègues des services et modifier fortement leurs conditions de travail. Les garanties apportées (absence de mobilité géographique forcée, formation bi-site, concertation, je n'ai pas dit négociation, le sont à minima.

Nous devons continuer à nous battre pour obtenir une revalorisation indemnitaire, des requalifications, une couverture des postes vacants et des moyens provisoires supplémentaires selon les besoins des services. C'est tout le sens de l'action d'A&I et de L'UNSA.

Renaud MARTIN
Secrétaire Académique A&I UNSA CAEN

DERNIERE MINUTE : Au moment où je relis ces lignes avant de les vous diffuser j'apprends la suppression de 1800 postes au budget 2019, pour l'Education Nationale, dont au moins 400 concerneront les personnels administratifs ! (JM Blanquer ce matin sur France Inter). D'un coup le Ministre vient de signifier au Recteur que la plus-value pédagogique attendue de la fusion n'est peut-être pas la priorité du gouvernement qui reste budgétaire semble-t-il ! On pourrait en rire si ce n'était ce n'était pas si dramatique....